

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. 50
Reclames..... 3 fr. 50
Annonces anglaises..... 3 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 5 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 14 juin 1882

3 1/2 %	82 90	Crédit mobilier	237
4 %	83 07	Crédit Lyonnais	237
5 %	83 07	Mobilier espagnol	237
6 %	115 47	Union générale	237
7 %	90 00	Foncière lyonnaise	237
8 %	90 00	Autrichiens	693
9 %	90 00	Autrichiens	693
10 %	12 00	Sarragosse	513
11 %	12 00	Nord-Espagne	513
12 %	12 00	Transatlantique	513
13 %	1532	Suez	2610
14 %	801	Consolidés à Londres	100 38
15 %	500	Panama	237

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Rome, 15 juin.

Le conseil des ministres a reçu communication des dépêches de l'Egypte. MM. de Freycinet et Billot ont rendu compte des explications qu'ils ont données hier à la commission du budget et à la commission de l'armée.

M. Varroy inaugurera demain les travaux de la commission du canal de l'Océan à la Méditerranée.

M. Goblet a soumis à M. Jules Grévy un rapport sur les travaux de la commission des victimes du 2 décembre.

M. Grévy a signé un mouvement universitaire et un mouvement judiciaire portant sur les cours de Caen et de Poitiers.

Le bruit que M. Tirard se retirerait est démenti aujourd'hui.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 15 juin.

L'organisation municipale

Le ministre de l'intérieur a été entendu aujourd'hui à la Chambre par la commission d'organisation municipale. Il a été appelé à donner avis du gouvernement sur le système à adopter pour l'organisation de la police dans les villes de plus de 40,000 âmes.

Le ministre s'est prononcé pour le maintien du système actuel, c'est-à-dire que l'organisation de la police est régie par des décrets rendus en conseil d'Etat, et que les agents sont nommés par le maire et agréés par le préfet.

A ce propos, le président de la commission a demandé à M. Goblet si le gouvernement déposerait bientôt le projet sur la mairie centrale de Paris, qui est annoncé depuis longtemps.

Le ministre de l'intérieur a répondu que le gouvernement n'avait pas encore pris de décision au sujet de ce projet.

Nous ajouterons, quant à nous, que le projet est définitivement abandonné, en présence des divergences qu'il a causées dans le sein du cabinet.

Les affaires d'Egypte

L'interpellation sur les affaires d'Egypte, annoncée à la Chambre depuis quelques jours, paraît devoir être faite après-demain samedi.

De son côté, la droite du Sénat s'est réunie hier pour examiner s'il y avait lieu de provoquer une interpellation analogue au Luxembourg. Il a été convenu qu'on attendrait la discussion de la Chambre et que, suivant le caractère et la portée qu'elle aurait, on ferait ou non une interpellation au Sénat.

Le livre jaune nouveau que va faire distribuer le ministre des affaires étrangères ne comprendra que la période du ministère Gambetta. Outre les pièces déjà publiées par le « Blue book » anglais sur cette même période, M. de Freycinet se propose, paraît-il, de publier un certain nombre de dépêches confidentielles échangées entre M. Gambetta et M. Challemlacour. Ce sera la première fois que des dépêches de ce caractère seront livrées à la publicité.

La commission du budget

La commission du budget a rétabli, après quelques observations de M. de Freycinet, le crédit de l'ambassade du Vatican; par contre, elle a supprimé le traitement de l'auditeur de Rote ne considérant pas les intérêts de la France chrétienne comme des intérêts français.

CHAMBRE DES DEPUTES

LA SÉANCE

Séance du jeudi 15 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Plusieurs rapports sont déposés au nom de la commission du budget.

M. de Mackau questionne M. Goblet sur le sectionnement arbitraire de la commune de Montagne dans l'Hérault.

M. Goblet convient que la situation de cette commune est absolument irrégulière, mais il déclare en même temps qu'il ne peut pas être modifiée avant la prochaine session du conseil général.

La loi sur le divorce

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Naquet relative au rétablissement du divorce.

L'article 2 est adopté.
M. Naquet, sur l'article 3 soutient longuement le projet de la commission et fait ressortir toutes les précautions prises pour rendre le divorce difficile.

M. Gatineau présente un amendement qui est repoussé.

M. Laroche-foucauld-Bisaccia soutient un amendement tendant à ce que la femme divorcée ne puisse pas porter le nom de son mari.

Une longue discussion s'engage; M. Naquet déclare que la commission accepte l'amendement pour éviter toute fausse interprétation de la loi.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée à 5 heures.

SENAT

LA SÉANCE

Séance du jeudi 15 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Le Sénat adopte un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Haute-Garonne à contracter un emprunt pour la construction d'une école normale d'institutrices.

Ouverture du crédits

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, concernant l'ouverture au ministre des travaux publics, sur le budget ordinaire de l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr., relatif aux travaux destinés à alimenter les canaux de Briare et du Centre.

Le projet est adopté.

Chemins de fer algériens

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet: 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de la Sénia à Aïn-Témouchent; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Ouest-Algérien.

Le projet est adopté.

La navigation sur le Haut-Rhône

Le Sénat adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'amélioration du passage du Chaffard sur le haut Rhône.

La séance est levée.

Samedi, séance publique.

Informations

Paris, 15 juin.

Le Journal officiel annonce que MM. Dufresne, Teisserenc de Bort, Fournier, Hébrard, sénateurs; Devès, Fallières, Ponlevoy, Germain, députés; Bernier, Cochery, directeurs au ministère des postes, sont nommés membres de la commission d'examen pour la construction du canal de l'Océan à la Méditerranée.

La Paix déclare inexact que des dissentiments soient survenus dans le cabinet relativement aux affaires d'Egypte.

Le prochain voyage de M. Gambetta en Angleterre est démenti.

Il serait question au ministère de la marine de créer des postes d'attachés de marine auprès de nos grandes ambassades, comme cela existe déjà auprès de l'ambassade française à Londres.

C'est à tort que presque tous les journaux ont annoncé que la cérémonie de la remise du collier de la Toison d'or à M. Jules Grévy, président de la République, devait avoir lieu ce matin, à onze heures, avec le cérémonial d'usage. Les nombreux curieux qui voulaient assister au défilé des voitures de gala en ont été quittes pour faire une attente vaine de deux heures devant le palais de l'Elysée.

Le jour fixé pour la remise du collier devait être aujourd'hui, mais des pièces indispensables pour la cérémonie, et qu'on attendait de Madrid, ne sont pas arrivées par le dernier courrier.

La cérémonie est donc forcément renvoyée à la semaine prochaine, le jour n'est pas encore fixé.

Les parrains du président de la République seront l'ambassadeur d'Espagne et M. le duc d'Aumale.

Le collier que le duc de Fernan-Nunez remettra au nouveau chevalier est le même qui a été porté en France par M. Guizot, ancien ministre.

Le Rappel reproduit la lettre suivante que vient de recevoir son collaborateur M. Edouard Lockroy:

« Maddalena, 14 juin.

« C'est du plus profond du cœur que nous vous remercions des paroles affectueuses que vous nous avez adressées au nom de la presse républicaine française pour le malheur irréparable qui nous a frappés.

« Vous, valeureux champion de la liberté, soyez notre interprète auprès de la presse française pour lui exprimer toute la reconnaissance de notre famille pour ses paroles de réconfort, et notre espérance de voir se réaliser la constante pensée de notre cher mort: l'union fraternelle des deux peuples. »

« MENOTTI GARIBOLDI. »

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

UNE SÉDUCTION

(NOUVELLE)

— Parbleu! mon cher, tu ne pouvais trouver meilleur guide, car voici la jeune fée qui a voulu s'occuper de ta installation:

M. Durand, prenant un cigare, M. Durand gagna le salon, sans paraître remarquer les vives couleurs qui empourpraient les joues de la jeune fille.

— Comment! c'est vous, ma chère Suzanne, que j'ai bien voulu vous charger de.....

— Mais, monsieur le vicomte, c'est Madame qui m'a désignée la.....

— La chambre que je dois occuper... Et c'est vous qui l'avez préparée? Ce doit être un petit paradis.

Après avoir suivi un corridor formant retour sur le bâtiment principal, Suzanne s'arrêta devant une porte qu'elle ouvrit.

— Monsieur le vicomte, vous voici chez vous.

— Merci, ma belle enfant.

— Monsieur le vicomte me permet-il de jeter un coup d'œil pour m'assurer que je n'ai rien oublié?

— Certes, chère petite! Ah! à propos, Germain est-il arrivé?

— Oui, monsieur le vicomte, c'est lui qui a apporté votre sac et votre nécessaire? Il est à l'office. Désirez-vous le voir?

— Non, non, qu'il y reste et n'en borge pas

que je ne le fasse appeler. Il m'a fait assez de sottises depuis ce matin.

— Ah! mon Dieu, j'en allais faire une belle aussi, moi!

Et, sans explication, Suzanne sortit en courant.

— Ah! ça, mais ils sont tous fous ici, dit Charles, en procédant vivement à sa toilette. Depuis mon arrivée, je patauge en plein cauchemar.

Ce matin, cet imbécile de Germain oublie mes deux bouquets. J'ai toutes les peines du monde à m'en procurer un, un seul, que je ré-serve naturellement à ma charmante petite tante; j'y glisse un billet incendiaire où je demande un rendez-vous, et tout, bouquet, billet et... rendez-vous, tombe entre les mains de cette petite pimbêche d'Henriette? Me voilà gentil! Si tout cela vient à se découvrir... Eh! mais, j'y pense, que pourrait-il m'arriver de plus funeste? D'être obligé d'épouser Henriette!... Après tout, ajoute Charles, en ajustant sa cravate, c'est un pis-aller fort acceptable! Jolie fille, belle fortune, un beau-père en situation de pousser son gendre!... Allons, allons! le hasard m'a peut-être été plus favorable que je ne pouvais l'espérer. Il y a bien ce diable de rendez-vous qui peut paraître un peu vif, mais...

Le monologue du vicomte fut interrompu par la rentrée de Suzanne, qui apportait avec une précaution d'un plateau, d'une carafe, d'un flacon, d'un sucrier et d'un verre, le tout du bohème le plus pur et le plus élégant.

— Eh! que diable m'apportez-vous là?

— Monsieur le vicomte, c'est un verre d'eau et qui m'était même bien recommandé par Madame?

— Par Madame?... Diantre! Mais si Mme Durand recommande des verres d'eau en bohème, j'ai peut-être tort de m'adresser à sa belle-fille. (Cela dit à part, bien entendu.) Et, s'adressant à Suzanne:

— Voyons, ma chère Suzanne, voulez-vous me rendre un service?

— De tout mon cœur, monsieur le vicomte.

— Il s'agit de trouver dans le salon le bouquet que j'ai apporté. Il est facile à reconnaître. D'abord, il est énorme, puis il se compose de couronnes, de roses, d'héliotrope, de reines-marguerites, etc. Vous le porteriez dans votre chambre dès que vous pourriez le faire sans être remarquée. Puis vous... Mais, chut! on vient par-ci.

En effet, un pas alerte traversait rapidement le corridor et se perdit bientôt dans le silence.

— Monsieur le vicomte, c'est peut-être Germain qui monte dans sa chambre car c'est l'escalier de service qui donne au bout de ce corridor.

— Eh-bien! assurez-vous-en d'abord, soyez discrète, et n'oubliez pas mon bouquet.

Suzanne court vivement à l'office. Germain n'y était pas. Elle revint au salon, où quelques dames faisaient la cour à Mme Durand, qui lui dit d'un ton assez aigre:

— Vous voici déjà? Il y a une demi-heure qu'on vous cherche partout.

— Mais, Madame, je...

— C'est bien! Mettez-vous à la disposition de ces dames?

Toutes ces dames se levèrent pour suivre la soubrette qui jetait un coup d'œil égaré dans le salon, murmurant:

— Comment veut-il que je retrouve son bouquet dans ce tas de fleurs?

Le fait est que cette vaste pièce, doucement éclairée par un beau soleil de juillet tamisé par des stores, ressemblait plus à une serre qu'à un salon. Et la pauvre fille eût eu peine à trouver le bouquet du vicomte, alors même qu'il eût été encore dans la collection.

Mais, hélas! l'offrande du bien-aimé vicomte avait disparu! En effet, ce brave gentil-homme avait à peine quitté le salon, que Jacques s'approcha de sa cousine et lui fit de nouveaux compliments sur son bouquet qu'il lui prit des mains.

— Vous raillez, cousin, mais voyez vous-même si vous l'auriez aussi bien composé.

— J'avoue franchement mon infériorité. Du reste, la comparaison est facile.

Et, se retournant pour s'approcher des fleurs qu'il avait apportées lui-même et placées sur une console, il s'empara lestement du billet qu'il avait entrevu sous une rose.

— Et vous voyez, cousine, la comparaison est écrasante pour mes pauvres herbes.

— Pour moi, je préfère l'attention et l'intention, dit Mme Durand, qui ne pouvait oublier l'oubli ou la négligence du vicomte.

Une fois maître du malencontreux billet, Jacques n'eut qu'un désir, retrouver son oncle, pour lui conter l'aventure.

En le voyant venir, M. Durand s'excusa auprès de quelques invités auxquels il montrait

Voici le personnel de la marine qui sera prochainement dirigé sur divers points du continent américain pour observer le passage de Vénus sur le soleil : A Santa-Cruz de Patagonie : MM. Fleuriat, capitaine de frégate, chef de mission ; Le Port, lieutenant de vaisseau ; de Saint-Julien, lieutenant de vaisseau. — A Chubut : MM. Hatt, ingénieur hydrographe, chef de mission, sous-ingénieur ; Leygue, lieutenant de vaisseau. — A Rio-Négre : MM. Delacroix, lieutenant de vaisseau ; Teissier, lieutenant de vaisseau. — Au Chili : MM. de Bernardières, lieutenant de vaisseau, chef de mission ; Barnaud, lieutenant de vaisseau ; Favereau, lieutenant de vaisseau. — A Cuba : M. Chapuis, lieutenant de vaisseau. — Au Mexique : MM. Bouquet de La Grye, ingénieur hydrographe, chef de mission ; Péraud, ingénieur hydrographe ; Arago, lieutenant de vaisseau.

LES AFFAIRES D'ÉGYPTÉ

Paris, 15 juin.

M. de Freycinet a communiqué ce matin au conseil des ministres les dépêches constatant que la sécurité de nos nationaux en Egypte est absolument sauvegardée.

L'amiral Conrad, en attendant l'arrivée du transport la *Sarthe*, a reçu l'ordre de nolisier tous les bâtiments passant en vue de la flotte pour le rapatriement de nos nationaux.

L'adhésion de la Porte à la conférence est considérée comme certaine et même comme imminente.

Londres, 15 juin.

Le *Standard* annonce d'Alexandrie qu'à la suite d'une petite rixe survenue entre Européens et Arabes, une nouvelle panique s'est produite hier parmi les Européens. Toutes les portes donnant sur la Marine ont été fermées et barricadées. Les troupes égyptiennes ont rétabli promptement l'ordre.

Le *Times* insiste sur la nécessité d'envoyer des troupes turques en Egypte, si la vie des Européens ne peut pas être sauvegardée autrement ; néanmoins il serait désirable que la Turquie agisse d'accord avec les autres puissances. Le devoir de l'Angleterre est de prendre une initiative résolue relativement à sa politique en Egypte, puisqu'elle est plus intéressée que toute autre puissance.

Le même journal annonce d'Alexandrie qu'il y a eu 450 arrestations. Le khédive et Dervich-Pacha ont télégraphié conjointement à la Porte, demandant l'envoi de troupes turques. Le khédive croit que 18,000 hommes seront nécessaires.

Londres, 15 juin.

Le *Times* apprend d'Alexandrie que l'on se propose d'établir une commission pour faire une enquête, rechercher et poursuivre les émeutiers. On a l'espoir que M. Colvin sera nommé représentant anglais.

Le *Times* apprend que la Banque anglo-égyptienne a fermé provisoirement sa succursale du Caire. La Banque d'Egypte a ordonné à sa succursale du Caire de suspendre les affaires et de transporter son personnel et ses valeurs à Alexandrie.

Le *Daily Chronicle* dit que le bruit court que la Porte a déclaré qu'il était impossible d'envoyer des troupes suffisantes en Egypte, à cause de l'état des finances de la Turquie.

Rome, 15 juin.

A la Chambre des députés, M. Mancini, ministre des affaires étrangères, répondant à M. Massari, a déclaré que les désordres d'Alexandrie ont été plus graves qu'on ne l'avait cru. Quatre Italiens sont parmi les morts.

Le *Castelfidardo* est arrivé à Alexandrie, l'*Affondatore* le remplacera à Port-Saïd, l'Austrie aussi a envoyé un cuirassé.

M. Mancini a ajouté que le khédive et Dervich-Pacha sont allés à Alexandrie pour rétablir l'ordre. Le danger qui pouvait résulter d'un débarquement de troupes est désormais écarté ; un calme relatif règne à Alexandrie.

Le ministre a terminé en annonçant que l'Angleterre a fait des ouvertures aux cabinets européens, avec l'assentiment de la France, pour faciliter la prompt réunion de la conférence.

Alexandrie, 15 juin.

Tous les consuls généraux sont arrivés à Alexandrie, excepté le consul de France, qui est prochainement attendu. La colonie européenne est unanime à demander l'intervention des troupes turques, redoutant de nouveaux massacres si une autre intervention est essayée.

Londres, 15 juin.

On annonce de Londres que la Porte impute à l'Italie des projets dangereux en vue d'obtenir la Tripolitaine, si la conférence se réunit.

Des négociations sont poursuivies par la Porte pour éviter la conférence.

Tunisie

Tunis, 15 juin. — On avait mal compris à Tunis les déclarations faites par M. de Freycinet devant la commission des crédits tunisiens. On craignait même que la France n'abandonnât les réformes qu'elle avait promises au moment où elles étaient impatientement attendues par tous. Aujourd'hui, l'opinion publique est revenue sur son erreur. On voit avec une profonde satisfaction que la Chambre est disposée, non-seulement à accepter, mais à réclamer ces réformes.

Les indigènes et les étrangers comptent sur la garantie que leur donne l'occupation française, ils attendent ces réformes pleines de confiance envers le Parlement et ils fondent de grandes espérances sur la présence de M. Cambon à Paris.

Etranger

Italie

Rome, 15 juin. — La Chambre des députés a discuté le budget des affaires étrangères. Elle a adopté les propositions tendant à créer de nouveaux postes de ministres à Pékin, à Montevideo et à Tanger. M. Mancini a annoncé à la Chambre que la Porte a écouté ses réclamations contre Ali-Kamala, gouverneur de Benghazi, qui s'était rendu coupable de mauvais traitements envers l'explorateur Mamoli, Ali-Kamala a été destitué. Un vice-consulat a été établi à Benghazi.

Russie

Saint-Petersbourg, 14 juin. — L'impératrice de Russie est accouchée d'une fille, hier matin, à huit heures, à Péterhof. La grande-duchesse nouveau-née a reçu le nom d'Oïga.

Saint-Petersbourg, 15 juin. — M. le comte Tolstoï a pris hier la direction du ministère de l'intérieur. M. d'Oubril a été nommé membre du conseil de l'empire.

Le bulletin publié hier par le docteur Krassowsky et daté d'Alexandrie est ainsi conçu :

— Eh bien ! mais il va très bien, ton vicomte. — Comment ! mon vicomte ! Parce qu'il est « né », comme il dit, suppose-t-il que je lui permettrai de...

— Tu te fâches, tu as tort. D'abord, s'il est né, ce qui est incontestable, il n'est pas plus vicomte que toi et moi. Il se nomme tout simplement Charles-Constantin-Marie Durand et est le fils d'un mien cousin, Constantin Durand, qui a laissé à sa veuve et à son fils 150,000 liv. de rente. Après la mort du mari, la vanité a pu se donner beau jeu, et aujourd'hui tu vois...

— Pas possible ! — Très vrai, cependant. — Chez vous, vous lui laissez porter un titre qui ne lui appartient pas ?

— Qu'est-ce que cela me fait Ta tante, nos amis, notre entourage sont enchantés d'avoir un vicomte qui mène le cotillon et ramasse gaillardement un éventail ou un mouchoir. Moi, je laisse faire.

— Et c'est cet imbécile qui se permet d'indiquer un rendez-vous à ma cousine ? Je vais le secouer d'importance.

— Pour un garçon d'esprit, tu m'étonnes ; à quel propos lui chercher querelle ? Ta cousine n'a pas reçu ce billet incendiaire, puisque tu l'as entre les mains.

— Et je vais même le... — A ta place, je le garderais. Un billet peut toujours servir, il ne porte pas de nom, pas d'indication précise. Il ne peut donc s'adresser à n'importe qui.

— A n'importe qui ?... Mais que faire, alors ?

« L'état de la grande-duchesse nouveau-née est satisfaisant ; mais l'impératrice est plus fatiguée que lors de ses couches précédentes. »

— Le comte Tolstoï n'étant pas militaire, on dit de différents côtés que le corps de la gendarmerie sera détaché du ministère de l'intérieur et que l'on créera un département spécial de la police de l'Empire.

On désigne le général Tchérévine comme devant être nommé chef de ce département ; d'après quelques journaux, on parle aussi du général Trépoff.

Amérique

Londres, 15 juin. — Une dépêche publiée par le *Daily News* dit que les travaux du canal de Panama s'avancent. Les tranchées sont couvertes sur plusieurs points. Une grande mortalité règne parmi les ouvriers ; les autorités françaises ont fait construire une ambulance.

Le *Times* annonce de Philadelphie que de l'or, pour une valeur de 7 millions a été embarqué hier pour l'Europe ; la plus grande partie de cet or est pour le compte de l'emprunt italien.

LE DIVORCE

Le rétablissement du divorce a été, comme on sait, voté en seconde lecture, par la Chambre des députés, après un admirable discours de M. Léon Renault.

M. de Marcère, avant lui, avait déjà fait justice des objections présentées par les cléricaux ayant pour organe M. Freppel.

Le rapporteur de la commission avait rappelé que l'Eglise, si jalouse en apparence de l'indissolubilité du mariage, pratiquait en réalité le divorce, sous la forme de déclaration de nullité, dans nombre de cas que n'admet pas la loi civile.

A cette discussion serrée, précise, il fallait une conclusion chaleureuse, resumant un débat éparpillé dans la presse et dans les conférences, et remettant une fois de plus sous les yeux des législateurs les vrais motifs à invoquer pour cette grande réforme.

C'est M. Léon Renault qui a fait tout cela, dans un magnifique langage, vibrant d'émotion sincère et dans un discours savamment ordonné, où rien n'a été laissé à l'écart, de ce qui est communément invoqué contre le divorce.

Il aurait fallu voir, dit M. Laurent dans le *Paris*, les quatre cinquièmes de la Chambre applaudir l'orateur, lorsque traçant en mots pressés les navrants tableaux qui sont trop connus du public, il montrait les ignominies qui résultent de la séparation de corps telle qu'elle est aujourd'hui organisée, et concluait à la nécessité du retour à la législation de 1803.

Une majorité de deux cents voix a voté le principe du divorce. Il reste à régler les détails.

Il n'y a plus maintenant à compter qu'avec le Sénat ; mais après une manifestation aussi importante que celle de la Chambre on ne peut plus douter du succès final.

UNE INGÉNIEUSE INVENTION

Il s'agit d'un instrument de photosculture, qui vient d'être installé à Paris.

L'appareil est en tous points semblable aux appareils photographiques ordinaires.

Les rayons solaires traversant un verre grossissant, viennent frapper dans la chambre noire un bloc de cire disposé à cet effet : on conçoit que si l'on interpose un corps entre ces rayons et la cire, la partie de la cire recevant l'ombre portée demeurera invariable, tandis que les parties recevant le rayonnement lumi-

— Dame, je ne sais pas, moi ; cherche. Ici, toutes ces dames raffolent de mon beau neveu, — ju-qu'à cette petite évaporée de Suzanne. — Suzanne ! Ah ! mon oncle, vous me donnez une idée !... C'est un peu scabreux mais, ma foi, tant pis !

— Allons donc ! murmura le financier. — Et, prenant le bras de son oncle, Jacques rentra avec lui au salon.

Il y avait une vingtaine de personnes réunies par petits groupes. Jacques se fraya un chemin ju-qu'à sa tante, qu'il trouva fort entourée, mais qui, sur un regard, se pencha vers lui :

— Qu'y a-t-il ? — Vous savez, chère tante, que mon oncle m'a nommé pour aujourd'hui son grand maître de cérémonies. Je vais commencer par faire enlever tous ces bouquets qui, dans dix minutes, vont vous donner à toutes une belle migraine. Je les ré-arrai dans l'autre salon et dans la salle à manger.

— Faites à votre gré, cher ami, sans oublier celui de M. le vicomte Charles d'Isigny.

— Celui-là aussi ? — Celui-là, surtout.

— Ma foi ! cela s'annonce bien, murmura Jacques, en quittant le salon, pour se diriger vers l'office. Je suis sûr que je vais trouver ce drôle de Germain gris comme un Cosaque.

— Germain est là, n'est-ce pas ? — Oui, monsieur, Germain, c'est M. l'ingénieur qui le demande.

— Me voici, monsieur, dit un grand gaillard de bonne mine, la figure intelligente, l'œil un

neux et calorique fondront, et une statue absolument pareille au corps que l'on veut photosculpter sera, au bout de quelques minutes, le résultat de l'opération.

En renvoyant au moyen de miroirs spéciaux les rayons lumineux sur l'objectif, les plus légers détails d'un corps se trouvent reproduits avec une finesse et une netteté surprenantes.

LES CONDAMNÉS A MORT

Plusieurs journaux parisiens ont annoncé que Bistor, l'assassin de la veuve Stordeur, avait vu sa peine capitale commuée, par le président de la République, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Cette nouvelle est fautive, nous apprend-on aujourd'hui ; non-seulement Bistor n'est pas gracié, mais son dossier n'est pas encore entre les mains du chef de l'Etat, qui travaille en ce moment à vérifier ceux des autres condamnés à mort dont les noms suivent :

Gustave Guillo, assassinat ; Bernard Hupp, assassinat ; Pierre Diris et la femme Diris, assassinat et vols ; Joseph Soissons, parricide et incendie ; Martinet, assassinat ; Ali Amzian, assassinat ; Mohammed ben Djellouk, assassinat et vols ; Mohammed ben Bou Selem, assassinat et vols ; El Kobja ben Amed Saad, Ben Salah, Messaoud ben El Haouel, assassinats, vols qualifiés et association de malfaiteurs.

Restent sept noms qui, comme les six précédents, sont fournis par les cours d'assises d'Algérie.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

LOIRE

Encore un suicide, et un suicide de jeune homme. Hier, à sept heures du soir, un jeune homme de 18 ans, Jean-Baptiste Daix, ouvrier armurier, s'est pendu dans la maison portant le n° 24 de la rue Saint-Roch. Il devait, aujourd'hui, à l'audience du tribunal de simple police, répondre à une contravention pour ivresse manifeste.

On prétend que c'est par dépit et pour faire de la peine à ses parents qu'il s'est donné la mort. Son corps a été transporté à l'hôpital.

C'est dans les lieux d'aisance de la maison que le malheureux a accompli son funeste projet.

Voilà une mort assez peu sentimentale et qui ne pourrait être mise que sur le compte de *Pot-Bouille* ou de *l'Assommoir* si tant est que la littérature y ait quelque part.

Il est bien regrettable qu'un membre de la Société protectrice des animaux ne se soit pas trouvé présent hier soir, au moment où se passaient les faits suivants :

Vers 7 heures du soir, une charrette montait la rue de Roanne, conduisant à l'abattoir des Grandes-Mollières, un fort cheval de trait qui avait la jambe droite de devant fracturée.

La pauvre bête n'était retenue sur la voiture, trop petite, que par une corde qui lui entourait le cou et l'attachait au tour. Toute la croupe était hors de la charrette et les jambes du cheval étaient battues par les roues ou frappaient sur le pavé. Il souffrait horriblement et se débattait avec force jusqu'à sortir presque complètement ; alors le conducteur furieux se levait, le frappait du talon de ses bottes et le remettait en faisant agir la corde du tour, absolument comme si c'était un ballot de marchandises.

Une foule indignée n'a cessé de protester pendant toute la durée de la marche à travers la ville contre cet acte de sauvagerie.

peu émérité, pour le moment, mais se tenant, du reste, assez convenablement.

— Viens par ici, lui dit Jacques, qui l'entraînait dans le corridor. Ah ! ça, depuis ce matin, tu ne fais que des sottises ?

— Moi, monsieur ?

— Et les bouquets que t'avait recommandés M. d'Isigny ?

— Ah ! diable !... Ma foi je les ai totalement oubliés.

— Oui, mais sur les trois que tu devais en porter...

— Deux, monsieur ! Oh ! je n'en avais que deux à commander.

— Si tu en as oublié deux, tu n'as bien pu en oublier trois. Au surplus, ton patron est furieux de tes maladresses, et il n'a pas l'air tendre.

— Oh ! vous savez, monsieur, un peu de vacuité, mais...

— Oui ; enfin, si tu veux éviter les suites de tes bévues, tu vas faire ce que je vais te dire, mais immédiatement, tu m'entends ?

— Parlez, monsieur, je suis tout prêt.

— Pendant que tu te grisais à l'office, un garçon jardinier a apporté le troisième bouquet.

— Comment ! le troisième ? Mais, monsieur, je vous assure qu'il n'y en avait que deux.

— Chut !... Et ce troisième bouquet, je sais à qui il est destiné. Tu vas le porter dans la chambre qu'il doit embellir. Au moins, en voyant cet acte de bonne volonté, M. le vicomte te pardonnera tes négligences.

— Que faut-il faire, monsieur ?

son nouveau pont, et qui s'acheminèrent vers le salon, tandis que lui-même allait au-devant de son neveu.

— Eh bien ! il y a donc du nouveau ? — Oui, et du joli ! J'ai trouvé une lettre dans ce fameux bouquet.

— Et tu l'as coufiquée ? — Bien entendu.

— Et que dit-elle ? — Mais je ne l'ai pas ouverte.

— Mon cher, on voit bien que tu n'as jamais été général en chef. En guerre, le premier devoir d'un bon militaire est d'intercepter les correspondances de l'ennemi, et de s'en servir.

— Donc votre avis ? — Est d'ouvrir immédiatement cette petite machine infernale.

Jacques déroula le billet qui ne contenait que quelques lignes :

« Depuis que vos beaux yeux m'ont dit que « vous n'étiez pas indifférent à mon amour, ma vie n'est qu'un long tourment. La présence « autour de vous de ces fâcheux, de ces importuns... »

— C'est peut-être pour toi, Jacques ? — Ce doit être pour moi, mon oncle ; je continue :

« ... de ces importuns, est pour mon cœur « un supplice incessant. Ne pourriez-vous, ce « soir, pendant la fête, trouver vers dix heures, « quelques instants pour venir jusqu'au petit « bois qui est au bout du pont. Je pourrais « vous dire, au moins une fois, combien je « vous aime ; si vous acceptez, répondez-moi « seulement : oui. »

ISERE

Grenoble, 16 juin. — Avant-hier soir, a eu lieu l'élection du président et du vice-président du conseil des grands hommes, en remplacement de MM. Boissier et Ribot, démissionnaires.

Ont été nommés :

Président, M. Charbonnel, fabricant gantier ; vice-président, M. Jalliffier, ouvrier gantier.

Un bien triste accident est arrivé hier soir, vers 5 h. 1/2, sur la place de la Constitution.

Un ouvrier de MM. Praud et Christolomme, entrepreneur, rue Casimir-Perier, 3, le nommé Pierre Gontrand, occupé à démolir un échafaudage construit contre le pavillon de droite de la préfecture, est tombé accidentellement d'une hauteur de 9 mètres.

Dans sa chute, l'infortuné travailleur s'est fracturé la jambe droite et démis la cheville.

M. le docteur Pilot de Thoray, appelé en toute hâte, a prodigué ses soins au blessé qui a été ensuite transporté à l'hôpital.

St-Pierre-d'Allevard. — Un terrible accident est arrivé vendredi dernier sur le territoire de la commune de St-Pierre-d'Allevard.

Deux enfants, les nommés Jules Chassende-Patron, âgé de 7 ans, petit-fils de M. Joseph Jourdan et le domestique de ce dernier, le jeune Pierre Bressand, âgé de 14 ans, revenant à cheval de la montagne pastorale « La Chevette », lorsqu'arrivés au lieu dit « Ponteau », le domestique voulut passer entre une clôture qui était au milieu du chemin mauvais et très étroit et le précipice qui borde le dit chemin et dans lequel roule le torrent « Le Veyton ».

Par suite d'un faux mouvement le cheval et son cavalier roulèrent dans le gouffre.

Le cheval a été repêché 40 mètres plus loin, mais quant au petit Bressand, son cadavre a été emporté par les eaux et toutes les recherches faites pour le retrouver sont restées sans résultat.

AIN

Bourg, 15 juin. — Les assises du département de l'Ain pour le troisième trimestre de 1882, s'ouvriront à Bourg, le lundi 17 juillet prochain, à 9 heures du matin.

Elles seront présidées par M. Monpela, conseiller à la cour d'appel de Lyon, assisté de MM. Brachet et Gombowski, juges au tribunal de première instance de Bourg.

HAUTE-SAOVIE

Vendredi dernier, le feu s'est déclaré subitement dans une maison d'habitation appartenant à M. Joseph Bonnel, à Saint-Jean-d'Aulph. A peine l'alarme était-elle donnée que la flamme s'échappa avec violence de toutes les issues.

Malheureusement un enfant de huit ans se trouvait à la maison et, lors même qu'il en eût été temps encore, il était impossible de lui porter secours. Il avait dû être étouffé dès le début de l'incendie et son cadavre fut retrouvé carbonisé sous les décombres.

On n'eut pas même le temps de préserver la maison voisine, appartenant à M. Alphonse Primat, qui s'abîma son tour, peu d'instants après l'écroulement de la maison Bonnel.

On évalue les pertes à 20,000 fr. environ. Les deux propriétaires étaient assurés.

On ignore la cause du sinistre auquel la malveillance paraît avoir été étrangère.

Terrible accident. — Le même jour, un autre terrible accident jetait la consternation dans la commune de Bernex, canton d'Abondance.

On sait que les bûcherons qui travaillent dans les hauteurs inaccessibles aux voitures, ont coutume de pratiquer dans les forêts et sur la pente des montagnes, des sortes de couloirs par lesquels ils font glisser les pièces de bois.

Trois ouvriers attendaient, vendredi dernier, au pied de la montagne qui domine Bernex, l'arrivée des troncs de sapin.

Tout à coup, le cri de : gare ! retentit, et une énorme pièce de bois se détacha, rebondit sur le flanc de la montagne et, avant que les trois bûcherons eussent eu le temps de s'écarter, ils furent atteints tous les trois et emportés.

L'un d'eux put se relever et appeler au secours.

Les bûcherons d'en haut se hâtèrent de descendre et trouvèrent leurs deux autres camarades inanimés sur le sol. Celui qui se trouvait au milieu du couloir, le nommé Trincat, avait été tué sur le coup ; l'autre, Charles Blanc, respirait encore.

Il fut donc transporté à leur domicile. Des soins ont été prodigués aux blessés, et on espère que Charles Blanc, le plus grièvement atteint, pourra être sauvé.

La Délégation de la Chambre de commerce

Depuis quelques jours, dit un de nos confrères, on parle beaucoup de délégués que la chambre de commerce aurait envoyés en Allemagne pour étudier les questions industrielles qui intéressent spécialement notre fabrique.

L'envoi de cette délégation est un fait accompli ; elle est, en effet, en ce moment à Berlin.

Elle se compose de :

MM. A. Sévère, président ; A. Gourd, secrétaire, membre de la chambre ; Lilienthal, membre de la chambre ; J. Gillet.

On se souvient qu'au printemps 1878, Lyon reçut la visite de MM. Lüders et Dr Wehrennann, conseillers intimes de Régence, de M. Heimendahl, président de la chambre de commerce de Créfeld, et de M. Emile de Greiff, conseiller municipal de Créfeld.

Ces messieurs arrivèrent munis d'une lettre de recommandation de notre ministre du commerce. Le but de leur visite était de se renseigner sur l'organisation des établissements industriels que la France possédait.

Notre chambre de commerce accueillit avec toute la courtoisie possible les délégués allemands : les portes de nos principaux établisse-

ments : école de commerce, école de la Martinière, école central, Condition des soies, etc., s'ouvrirent toutes larges devant eux.

Notre chambre avait toujours eu l'intention de rendre cette visite que plusieurs circonstances ont concouru à rendre, cette année, tout à fait opportune.

M. Antonin Proust, quand il était ministre des arts, avait constitué une commission chargée de faire une enquête sur les conditions des industries d'art, ce qui était mettre à l'étude, en première ligne, l'étude des moyens les plus propres à faire progresser les industries qui, comme la nôtre, vivent par dessin, la couleur, le goût, la nouveauté.

Lyon, qui a été imité partout, n'est-il pas aujourd'hui dépassé ? A-t-il à sa disposition les institutions les plus perfectionnées ? N'a-t-il rien à emprunter aux autres nations sous le rapport de l'enseignement technique ?

C'est pour élucider toutes les questions qui se rattachent à cet ordre d'idées que des délégués ont été envoyés à Berlin où existent des musées industriels très remarquables, et à Créfeld, où un vaste établissement d'enseignement technique est en ce moment en voie de création.

Mais il est bien évident que là ne se bornera pas la mission des délégués ; ils auront à recueillir et ils recueilleront certainement un ensemble d'informations industrielles que pourront utiliser nos manufacturiers.

Cette visite à l'étranger a surtout pour but de montrer à notre industrie qu'elle est tenue plus que jamais, en présence des efforts de ses rivaux, de ne plus se renfermer en elle-même, mais de regarder au-dessus des frontières, de savoir ce qui se passe au dehors, tant sur les places de production que sur les places de consommation.

Tant qu'elle a été une fabrique, en quelque sorte privilégiée, où tous les acheteurs ne pouvaient s'empêcher de venir, elle a pu attendre les acheteurs sans se déranger ; mais les facilités de transport ont changé ces conditions de tranquillité séculaire ; il faut maintenant, non-seulement qu'elle connaisse tous les procédés de fabrication au fur et à mesure qu'ils se produisent n'importe où, mais aussi, jour par jour, les variétés de la consommation ; c'est seulement à ce prix qu'elle maintiendra sa primauté.

A ce point de vue, l'initiative que la Chambre a prise par la délégation dont nous parlons mérite d'être louée, et il est permis d'espérer qu'elle portera d'heureux fruits, en donnant de l'impulsion à l'esprit de notre fabrique, trop porté à goûter le repos dans des succès immémoriaux.

La délégation sera à Créfeld le 20 de ce mois ; elle y sera reçue par M. Hermendahl, président de la chambre de commerce.

Au Palais

Cour d'appel de Lyon

La cour a confirmé hier dans toutes ses dispositions, sauf en ce qui concerne la fabrication des vinaigres, le jugement du tribunal de St-Etienne qui avait condamné M. Jinod, conseiller municipal de cette ville pour fraude envers la régie.

Ce dernier devra en conséquence payer à l'administration des contributions indirectes 2,281 francs d'amende.

Tribunal correctionnel de Lyon

Une rixe s'engageait à Vaugneray le 30 avril dernier, à propos d'un marche-pied entre les nommés Dutel cultivateur et Fourgnon charbonnier.

Dutel portait à son adversaire trois coups de pied dans la région abdominale avec une telle violence, qu'il lui perforait les intestins.

Quatre jours après Fourgnon succombait aux suites de ses blessures.

Dutel qui a causé par sa brutalité un malheur irréparable comparait hier en police correctionnelle.

Le tribunal l'a condamné à 3 mois de prison.

Le nommé Antoine Virieux, âgé de 16 ans, ouvrier cordonnier, sans domicile fixe, se présentait hier chez un bijoutier et offrait de lui vendre une montre en or. Interrogé sur la provenance du bijou, il balbutia et finit par dire qu'il l'avait trouvé.

En présence de ses réponses, le bijoutier appela les gardiens de la paix qui conduisirent Virieux, au poste.

Renseignements pris la montre avait été volée par cet individu au préjudice de M. Allemand garçon boucher, cours de Broches, 21, chez lequel il s'était introduit à l'aide d'effraction.

Virieux, du reste récidiviste a été condamné à un an et un jour de prison.

Quoique frappé déjà deux fois par la justice, Joseph Courrieux ne se décourage pas.

Se faisant passer pour entrepreneur, il s'est fait remettre par M. Fortier dépositaire avenue de Saxe, 256, 60 sacs de ciment et 10 sacs de plâtre.

M. Fortier s'étant aperçu de la supercherie a fait arrêter le filou qui a été condamné à 6 mois de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 16 juin, 167^e jour de l'année. — Soleil : lever, 3 h. 28, coucher, 8 h. 03. Les jours restent stationnaires.

Ephémérides (1846) : Election du pape Pie IX.

Par décret du 13 courant, les électeurs du canton de Morant (Rhône), ont été convoqués à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Chambaux, décédé.

Un avis officiel annonce que les compositions écrites pour l'admission à l'école de Saint-Cyr auront lieu, dans toute la France, les 26, 27 et 28 juin courant.

Voici des renseignements précis sur les abonnements de chemins de fer mis à la disposition des voyageurs.

Le Nord s'en tient encore aux cartes d'une année et de six mois, pour les premières et les secondes seulement ; mais toutes les autres compagnies ont créé des abonnements trimestriels, semestriels et annuels pour les trois classes.

Les cartes nominatives et personnelles s'appliquent à un parcours plus ou moins restreint en même temps qu'elles peuvent aussi embrasser l'ensemble du réseau de chaque Compagnie.

Ce dernier point seulement paraît offrir quelque intérêt aux voyageurs de commerce ; voici les prix afférents à la circulation sur le réseau complet :

LYON (réseau complet). — Un an : 1^{re} classe, 2,700 fr. ; 2^e classe, 2,000 fr. ; 3^e classe, 1,500 fr. — Six mois : 1^{re} classe, 1,800 fr. ; 2^e classe, 1,350 fr. ; 3^e classe, 1,000 fr. — Trois mois de 1^{re} à 1,200 fr. seulement) : 1^{re} classe, 1,100 fr. ; 2^e classe, 820 fr. ; 3^e classe, 605 fr.

Voici la taxe du pain de ménage pour la deuxième quinzaine de juin :

Le prix du kil. de Pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à..... 0,41 cent.

La taxe du Pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à..... 0,38 cent.

Le pain féculé ou pain blanc et les autres pains dit de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'art. 3 de l'arrêté du 28 août précité.

Une découverte archéologique intéressante a été faite hier par des ouvriers travaillant à la démolition d'une maison située rue de Trion et contiguë à la gare du chemin de fer de Saint-Just. C'est un sarcophage et une pierre tumulaire parfaitement conservés et dont l'inscription porte la date de 522.

Un cruel accident est arrivé hier matin, à 4 heures, à la gare de Vaise.

Un homme d'équipe, M. Antoine Perrin, qui était occupé à la manœuvre des wagons, a glissé sur les rails et a eu le pied complètement écrasé par la roue d'une lourde voiture.

Après avoir été l'objet d'un premier pansement de la part d'un médecin de la Compagnie, il a été conduit à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Hier matin à 5 heures, M. Vernay, maraîcher, était monté sur une voiture pour décharger des légumes qu'il venait vendre au marché du boulevard de la Croix-Rousse, lorsqu'à la suite d'un faux mouvement, il tomba à terre et se fit des contusions assez graves.

Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Thévenon, il a été reconduit à son domicile.

Hier, dans l'après-midi, M. Joseph Banino, paveur, rue Bossuet, 12, passait sur la place Saint-Didier, à Vaise, lorsqu'un chien de forte taille s'est jeté sur lui et l'a grièvement mordu au bras gauche.

Le blessé n'a rien eu de plus pressé que d'aller se faire cautériser à la pharmacie Vial. Le chien qui appartient à M. Durantin, demeurant rue de la Conciergerie, 2, a été conduit à l'école vétérinaire pour être examiné.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin dans l'appartement occupé par Mme Déranger, rue Saint-Jean, 70.

Il a été promptement éteint par les voisins accourus à la première alarme ; les dégâts sont de peu d'importance.

Fontaines-sur-Saône. — Tous les habitants de la commune sont instantanément priés d'assister à une réunion publique qui aura lieu à la mairie le samedi 17 juin courant, à 8 heures précises du soir, pour s'entendre au sujet de l'organisation d'un banquet pour la Fête Nationale du 14 juillet.

Variétés

Un cas de rage guéri

On chercherait en vain dans les annales scientifiques un fait authentique de guérison de la rage : ce n'est pas faute, cependant d'avoir soumis les malades aux traitements les plus variés et les plus énergiques.

Je ne crois pas qu'il y ait un alcaïde, une substance active qui n'ait été administrée ; l'insuccès a été constant.

L'observation communiquée hier à l'Académie de médecine par M. Denis Dumont, chirurgien de l'hôpital de Caen, se présente avec un caractère de véracité qui laisse peu de doutes.

L'auteur a procédé à une enquête minutieuse, et le seul regret qu'on puisse avoir, c'est qu'il n'ait pas songé à inoculer à un chien la salive de son malade. On aurait eu, en cas de succès, une démonstration absolument irréfutable.

Voici, en quelques mots, le résumé de l'observation qui a déjà été signalée, il y a quelque temps. Un berger, âgé de treute-huit ans, habitant la commune de Fengerolles, est mortu le 16 avril dernier par un chien enragé, qui mordit en même temps une femme et une petite fille.

Le 20 mai, la femme mourait avec tous les symptômes de la rage confirmée.

La petite fille, dont la plaie avait été lavée à l'eau phéniquée, n'a pas été malade.

Le 22 mai, la rage se déclarait chez le berger. On le trouve par hasard, étendu sur la route, mordant la terre, grattant le sol avec ses ongles, camant, l'œil hagard. On l'enferme aussitôt ; on lui lie les mains pour l'empêcher de se déchirer. Il s'était déjà mordu à trois endroits et déchiré avec ses dents tout ce qu'il pouvait porter à sa bouche. Dès le lendemain, on le dirigeait sur l'hôpital de Caen, dans le service de M. Denis Dumont.

La les accès furent observés de près, et leurs caractères étaient tellement tranchés qu'il était impossible de songer à une autre affection. Des doses massives de bromure n'amenèrent aucune détente. Dans la nuit qui suivit son entrée, on constatait sept crises des plus violentes.

Ce fut alors qu'on essaya la pilocarpine en injections à la dose d'un centigramme. Trois injections furent faites chaque jour, du lundi 22 mai au lundi suivant.

Dès le premier jour, il y avait une rémission manifeste dans la violence des accès ; deux jours plus tard, les spasmes pharyngés, l'anxiété respiratoire disparaissaient à peu près complètement, et le mieux se continuait les jours suivants jusqu'à la guérison, qu'on pouvait regarder comme complète à la fin de la semaine. Le malade, tenu encore en observation dans le service, est à cette heure dans un état de santé parfait.

Cette observation fera l'objet d'un rapport à l'Académie : telle quelle, elle se présente, comme je le disais, avec des garanties d'authenticité qui ne laissent pas de doutes. Je dois dire cependant que la pilocarpine a déjà été employée une fois, et malheureusement sans succès, pour un cas de rage.

C'était, si je ne me trompe, dans un hôpital de Paris.

J'aurai l'occasion de revenir sur ce fait important quand le rapport aura été publié.

(XIX^e Siècle).

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 15 juin, 4 h. du soir.

Température : La bourrasque signalée hier, sur les Iles-Britanniques, s'est transportée sur le Danemark, en même temps, une autre dépression s'est formée sur les côtes d'Espagne.

A Lyon, le baromètre baisse lentement ; mais la situation atmosphérique reste momentanément bonne.

Temps probable : Assez beau.

BULLEIN FINANCIER

Paris, 15 juin.

L'influence de l'opération à laquelle se livrera demain le marché est irrésistible, et il est facile de s'expliquer que même en l'absence de toute dépêche importante d'Orient elle ait rendu le marché plus faible encore qu'hier. Ce qui reste d'engagements en suspens se liquide, car on ne voit pas quelle nécessité il y aurait d'encourir, sans chance de compensation, la surcharge d'un rapport quelconque. En outre un simple regard jeté en arrière permet de mesurer le terrain perdu du fait de cette baisse lente.

5 0/0, 115 20 ; 3 0/0, 82,85 ; Italien, 90,25 ; Turc, 12 20.

Les chemins français assez bien tenus hier, le sont beaucoup moins aujourd'hui ; le Nord finit à 2105, le Lyon à 1655, le Midi à 1270, l'Orléans à 1305.

Il s'est traité quelques affaires sur les chemins Autrichiens aux environs de 7000, fort peu sur les Lombards à 305.

Les institutions de crédit ont assez sensiblement fléchi ; la Banque de Paris est descendue à 1185, la Banque ottomane à 782,50 ; Suez, 2610 ; Panama, 552,50.

DERNIERE HEURE

Paris, 15 juin, 11 h. 45.

La commission du budget a adopté le budget du ministre de l'intérieur avec quelques légères réductions et a commencé la lecture du budget de l'instruction publique.

M. Léon Say a engagé M. Ribot à hâter le rapport général du budget afin que plusieurs de ses départements soient votés avant la séparation des Chambres qui aurait lieu au plus tard le 14 juillet.

Un livre jaune paraîtra jeudi ; il comprendra les documents jusqu'au 15 février. Un autre Livre jaune ira jusqu'au 15 mai.

On croit que l'interpellation à la Chambre sur les affaires d'Egypte sera ajournée jusqu'à la semaine prochaine.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 15 juin.

5 0/0	115 43	Banque Ottom.	792 50
3 0/0	83 20	Turc	12 55
Italien	90 50	Rio	615 20
Egypte	333 75	Extérieure	28 3/4

